

Les 20 critères de qualité pour les entreprises accueillant des alternants

Gouvernance



1. Liens avec les parties prenantes

Permet d'intégrer les attentes et les besoins de l'entreprise dans les programmes de formation des alternants.

2. Politiques/lignes directrices

Permet d'établir une procédure harmonisée d'intégration de l'alternant dans la vie de l'entreprise.

3. Coopération avec l'organisme de formation

Permet de garantir à l'alternant un parcours de formation cohérent.

Recrutement et transition professionnelle



4. Transparence des informations lors du recrutement

Permet une compréhension claire des missions et des conditions de travail relatives au poste auquel l'alternant postule.

5. Quantité raisonnable d'alternants

Permet de maintenir un encadrement et une formation de qualité pour l'alternant recruté.

6. Favoriser la transition professionnelle

Permet à l'alternant d'obtenir une parfaite visibilité à l'issue de son contrat des opportunités de recrutements dans l'entreprise ou plus largement dans le secteur d'activité.

Qualité de la formation



7. Formateur au sein de l'entreprise

Permet d'apporter à l'alternant un appui pédagogique dans la réalisation de ses tâches.

8. Qualité de la supervision

Permet d'assurer que le tuteur au sein de l'entreprise est bien préparé pour encadrer et former l'alternant.

9. Interaction régulière avec l'alternant

Permet d'assurer des retours en continu, des discussions et des échanges sur le processus d'apprentissage ainsi que sur le parcours de formation.

Qualité des acquis pédagogiques



10. Acquisition de compétences propres à la profession

Permet d'assurer que les missions de l'alternant correspondent aux exigences requises par la profession.

11. Formation sur les compétences personnelles et relationnelles

Permet une plus grande adaptabilité, flexibilité et autonomie de l'alternant.

12. Possibilités de formations supplémentaires

Permet à l'alternant d'accéder à un plus large panel de formation.

13. Evaluation du développement

Permet d'évaluer de manière formelle les compétences professionnelles acquises par l'alternant durant la formation.

14. Possibilité pour l'alternant de mettre en œuvre son propre projet

Permet à l'alternant de prendre la responsabilité de son propre travail.

Conditions de travail



15. Contrat écrit

Permet de protéger les deux parties (l'alternant et l'entreprise) quant aux aspects relatifs au contrat de travail et au parcours de formation.

16. Communication transparente quant aux droits concernés

Permet d'assurer de bonnes relations entre l'alternant et ses collègues, en l'informant sur ses droits et devoirs au sein de l'entreprise.

17. Mécanismes de recours

Permet à l'alternant de pouvoir exprimer ses potentiels problèmes et inquiétudes dans un climat neutre et de diminuer ainsi le risque de conflit.

18. Rémunération

Permet de garantir à l'alternant le respect de ses droits essentiels, contribuant à maintenir sa motivation et sa productivité.

19. Indemnités complémentaires

Permet de reconnaître les heures supplémentaires effectuées par l'alternant et des coûts engendrés pendant la formation, encourageant son investissement personnel et améliorant sa productivité.

20. Accès aux systèmes de sécurité sociale

Permet de garantir le respect des droits essentiels de l'alternant, encourageant sa motivation et sa loyauté envers l'entreprise.